

**ARRETE  
PORTANT CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL**

**Ecoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2023-2024**

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
des services de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

VU le code de l'Education, notamment les articles L.311-7 et L321-4,  
VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006,  
VU le décret n°2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des  
élèves et au redoublement  
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à l'organisation de la commission départementale  
d'appel,

ARRETE :

**ARTICLE 1**

La composition de la sous-commission n °2 est fixée comme suit :

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Circonscription d'IEN siège de l'appel : Salon

La répartition des sous-commissions se trouve dans l'annexe 1 de la note de cadrage du  
19 mars 2024.

**PRESIDENT : Monsieur Pierre BLACHE, IEN de la circonscription de Trets**

1. Monsieur Pierre BLACHE, IEN de la circonscription de Trets
2. Madame Sophie PINAZO, Adjointe, IEN de de la circonscription d'Aix Ste Victoire
3. Monsieur Georges GROS, Directeur de l'école élémentaire CAPUCINS, Salon de Provence
4. Madame Marayat PICARD, Directrice de l'école élémentaire G. BRASSENS, Grans
5. Madame Karine BROSSOIS, Enseignante du premier degré (PE) – Maîtresse E Secteur Salon/Lançon
6. Madame Pascale SADOUX, Enseignante du premier degré (PE) – Maîtresse E Secteur Salon
7. Madame Sandrine DECAMPS, Psychologue scolaire, Secteur Salon/Lançon

